

Le chef Hapapu, désignée in-
compétent par lui sous le nom
de Anaka, et l'adjuge à Tetee-
sua Hapapu.

nua ra la Hapapu, sei faicuro au
ore hia e ana e Anaka, o un fa-
nirio ho la Tetee-sua à Mouri i,
et fait no te rira.

N° 267. — District d'Afareitu-Huani-Matou. — Séance du 24 juillet 1868.
Vaiata i, et Tehahetaiteroua à Tehu i, représentants par Teahu à Matou i,
contre Teahua i, Taiu i et Paa i Pec i.

Le conseil adjuge la terre Ta-
namono, assise dans le district de
Matou, à Vainu i, et Tehahetaiteroua
i, et déboute Teahu i,
Vaiata i, et Paa i Pec i.
de leurs prétentions sur ladite
terre, en faisant application de
la loi de 1855, chapitre 4, arti-
cle 70.

Te apoo raa mai, te faai i te
turo no te maitahi 1855, pene 4,
o te irava 70, un faariro la Va-
roa i, et Tehahetaiteroua i, et
fait no te fenua ra i Tapanui,
te vai i te matoua ra i Matou,
te faai i Teahua i, Teahua i,
Taiu i, et Paa i Pec i. i tau fa-
nuu ra.

N° 268. — District de Pare. — Séance du 25 août 1868.
Tea i Tehu i, contre Teahu à Mavacou i.

Le conseil, vu que la haute-co-
rtaie a déjà rendu un arrêt
au sujet de la terre Rusoo, se dé-
clare incompétent et renvoie les
parties devant la juridiction su-
périeure.

Te apoo raa i te hio raa e, e fe-
nuu oti teie nei fenua o Rusoo,
i te laava raa rahi rahi, na fa-
nuu o oti e hio nei na rava fa-
hou e ua faahoi i mau i te aro o te
laava raa rahi.

N° 269. — District de Faa. — Séance du 26 août 1868.
Tauri à Paa v, agissant au nom de Maipi à Teava v, ditte Maipi Tauri à
Paa v, contre Maipi à Paa v.

Le conseil décide que c'est bien
Maipi à Teava v, qui figure dans
le livre d'inscription des terres
sous le nom de Maipi Tauri à
Paa v, en conséquence, il lui
maintient la propriété de la terre
Taupou aro à Faa.

Ua faata te apoo raa e, o Ma-
ipi à Teava v, mau tei tomita hia
i roro i te puta tomita rai fenua
i te hio e Maipi Tauri à Paa v,
na rora un faariro ana e fait no te
fenua ra o Taupou te vai i Paa.

N° 270. — District de Faa. — Séance du 28 août 1868.
Maipi à Teava v, contre Teava v.

Le conseil reconnaît comme
exacte la ligne divisoire entre les
terres contigües Teuaiti et Ma-
taoro qui a été désignée par Na-
hampou à Opirio i.

La faicuro te apoo raa i te oti
i haece hia e Mahanape à Opirio
e oti ana e raa 'tu ai na fenua
teuaiti ra o Teuaiti e o Mahanape
e vai i Paa.

N° 271. — District de Teuaiti-Huani-Matou. — Séance du 10 septembre 1868.
Teuaiti v.

Teuaiti, de mettre à exécution
l'arrêt de la cour des tobita du
4 mai 1863, qui a paru au Mes-
sager du 24 juin 1863, lequel ar-
rêt partage la terre Nuumaunua entre
elle et ses adversaires, le conseil,
après vérification, a divisé ladite
terre en quatre parties égales, cha-
cune de 49 mètres sur 70.

Teuaiti, o la laumana hia te
fenua rai te faata rai e laava raa rahi i te
ma tobita no te 4 no mai 1863,
te rera hia na roro i te Vao no
te 14 no juin 1863, o te olopa i
te fenua ra o Nuumaunua i roro-
pina e tona hoo mau o un hagra
te apoo raa, e i mau ra i te faata
rui hia, us olopa i hua fenua ra
na rupa na roro i te taha hoo ta te
mai, tai 49 metera i te anao e tai 70 i
te mauo i te taha hoo ta te
mai i te ta te hia.

N° 272. — District de Teuaiti-Huani-Matou. — Séance du 3 septembre 1868.
Maui à Farii i, contre Teuaiti à Mauu v.

Le conseil adjuge la terre Aho-
toitea et la vallée à Teuaiti
qui en dépend au nom de Maui
à Farii i, en vertu de sa dé-
pendance, et déboute Teuaiti
à Mauu v, qui revendiquait
les mêmes propriétés en se basant
sur la possession (aitenu).

Ua faata te apoo raa e, o
Maui à Farii i, te fenua mau no
te fenua ra o Ahoitea e no te
paa ra o Farii i, te fenua mau no
te fenua ra o Mauu v, e un fa-
roce i Teuaiti à Mauu v, o
te fenua ra o Maui faata rai na
i te aita.

N° 273. — District de Matou. — Séance du 8 septembre 1868.
Teuaiti à Taupou, femme Teuaiti à Teuaiti et consorti et Paa à Aho-
lapi i, et consorti.

Le conseil, vu qu'elles défendeuses
n'ont pas mis opposition à la de-
mande inscrite dans le Messager
du 4 août 1868 par Teuaiti à
Taupou, adjuge la terre Valetu
nise à Matou, à la demanderesse.

Te apoo raa i te hio raa e aita
te paa rahi i te hio raa e i te
au rai te tomita rai te nei nei
hio Teuaiti à Taupou i, et Paa i roro
i te Teuaiti te 4 no aieit 1866,
un faariro i te paa Boro e fait no
te fenua rai o Vieri, te vai i
Matou.

N° 274. — District d'Afareitu-Huani-Matou. — Séance du 8 sept. 1868.
Vaiata à Maui contre Hura à Teahu i.

Le conseil, faisant application
de l'article 70, chapitre 4, de
la loi de 1855, adjuge la terre Fare-
ore au nommé Vainue à Maui, et
la terre Tevairoa à Hura à Teahu
i, sises l'une et l'autre dans
le district d'Afareitu.

Te apoo raa mai te faai i te
irava 70, pene 4, no te turo no
te maitahi 1855, un faariro à
Vainue à Maui v, et fait no te
fenua ra o Fareore, et Hura à
Teahu i, et fait no te fenua ra
o Tevairoa, e te vai i roro i te
mataeina ra i Afareitu.

N° 275. — District d'Afareitu-Huani-Matou. — Séance du 14 septembre 1868.
Teuaiti à Teahu v, contre Teuaiti à Matou v.

Le conseil, faisant application
de la loi de 1855, chapitre 4,
article 70, adjuge la terre Paoroa
à la femme Teuaiti à Teahu, et
ne prend aucune décision à l'é-
gard de la terre Farevi.

Te apoo raa mai te faai i te
turo no te maitahi 1855, pene 4,
e te irava 70, un faariro i te
vahiue ra o Teuaiti à Teahu e
fait no te fenua ra o Paoroa, e un
faariro i te paa hui i te rera,
mai te faata rai te paa hui note
fenua ra o Farevi.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE LOCALE.

La frigate *Alecte*, commandée par M. Brosset, a quitté notre
rade le 10 octobre, emportant nos souhaits de bonne et courte tra-
versée.

M. le Commissaire Impérial comte de la Roncière,
avec cette amabilité française que nous lui connaissons, a voulu ven-
dre aussi agréable que possible le séjour de l'île parmi nous.
— Les plaisirs d'Afrique, a-t-il résolu par tous les moyens et
passage de l'*Alecte*.

Un peu de cette immense habitation, l'indigène y rigole, loi 40 000
et 15 000 livres de coton qui se récoltent par jour laissent toujours
le visiteur dans un grand étonnement, nous dirons même une réelle
admiration.

Devant ce fait, que peut-il rester des indignes colomnies qu'on a
cherché à répandre ?

La honte pour ceux qui les ont inventées !
Le comte de la Roncière amène, chaque jour, par des excursions
un volonte dans les environs, à montrer au commandant Brosset
les progrès acquis.

Soit sans idée préconçue, il est partout facile de voir ce que
peut une administration hardie, enoquée de la routine et animée
du désir de bien faire.

Le Messager n'a pas rendu compte du voyage du *D'Estrelin*
autour de l'île, ayant à bord, avec le Commissaire Impérial, le com-
mandant de l'*Alecte* et plusieurs de ses officiers.

Chacun a emporté le meilleur souvenir de cette excursion et de
l'amabilité de l'entourage.

Le soir, au départ de la frigate, pour le départ du Commissaire
Impérial, les salons de l'hôtel, brillamment éclairés, de-
venaient trop petits pour la foule qui s'y pressait.

La Reine et sa famille, les comtes d'Angleterre et des États-Unis,
un essaim de jeunes femmes charmantes, les officiers de terre et de
mer se trouvaient réunis.

À 9 heures, les dîners ont commencé, et avec une gaieté, un en-
train qui faisait plaisir à voir, elles ont duré jusqu'à près de 5 heu-
res du matin, hôte et invités se disant alors cordialement au revoir.

Mardi 5, le Commandant Commissaire Impérial a quitté Pa-
pou à 5 heures du matin, pour aller s'entretenir à la Pointe-
à-Pierre.

Il était accompagné de MM. Soutier, capitaine du génie, directeur
des travaux de construction, Maréchal, chef du service indigène, Mor-
reau, officier d'ordonnance, et Baret, interprète.

Le but de cette excursion était de visiter le tracé de la route que
le Chef de la colonie a ordonné d'ouvrir tout le long de la côte est
de l'île.

Le Commandant voulait traiter lui-même avec les populations des
conventions propres à assurer un travail qui sera, certes, un des
plus difficiles, mais avec un des plus loyaux qui aura été entrepris.

Il s'agit, en effet, à l'induction du voyageur des points de vue
ou le pittoresque le dispute au grandiose ; et, en même temps, cette
route reliera à Papoué les territoires si riches de Papoué, Harae,
Mahana et Hina.

Si ce n'est une satisfaction réelle pour un chef, le Commissaire Impé-
rial l'a éprouvée.

Remarquable d'intelligence et de bonne volonté, les habitants
de chaque district, non contents d'accueillir le Commandant avec
un aimable empressement, ont consacré avec enthousiasme ces con-
ventions qui leur ont été offertes.

Dans ces réunions, où le Chef du pays voit se grouper autour de
lui, dans la libre-voix, toute la population du district, il règne l'ordre
et la liberté la plus complète.

Cela peut y paraître la parole, certain d'être écouté de tous et
de recevoir réponse à sa motion, qui se termine toujours par quelque
trait d'esprit.

Les femmes, gracieuses, dignes de confiance, la tête ornée de
couronnes et de fleurs, ne manquent jamais à ces réunions. Elles
savent en faire le charme par des hymnes qui commencent et ter-
minent les séances.

Il est peu de contrées au monde où la femme soit plus réellement
reine que dans ces charmants pays.

Les travaux de cette nouvelle route qui complètera le réseau
du tour de l'île seront donc terminés par la fin de l'année pro-
chaine.

La population actuelle pourra être libre de laisser à ses enfants
un pays tout accompli.

Dans son voyage, le Commandant a visité avec un grand intérêt
la petite colonie catholique de Paoué.

Pres un quart de sa population par les enfants de l'école, il a
visité une jolie chapelle nouvellement construite, et a en la bonne
fortune de pouvoir présider la distribution des prix donnés à cette
jeune population.

A Mahana, le Chef de la colonie a également inauguré la fré-
quente et beau bâtiment construit par les habitants et destiné
aux réunions publiques.

La Reine, mise par un sentiment d'offensive et gracieuse con-
science, s'est rendue à Hapapu au-devant du Commissaire Impérial,
accompagnée du prince Arifaata, de sa fille la reine de Borabora
et de la princesse Tavea.

À la fin d'un excellent déjeuner, offert par Sa Majesté, le prince
Arifaata a porté une saine et au Commandant, en le remerciant des
travaux d'utilité publique dont il a doté le pays.

Le Chef de la colonie a répondu par un toast à la Reine, à sa fa-
mille et au peuple tahitien, ajoutant qu'il se doutait par ces
travaux parviendrait un jour leurs fruits en faisant de Tahiti l'île
la plus riche du Pacifique, comme elle en est aujourd'hui la plus agré-
able par son climat, sa végétation incessante qui entretient une
éternelle verdure et la gracieuse et douce manie de sa population.
Dimanche 8, à six heures du soir, la Reine, le Commandant Com-
missaire Impérial et leur suite retournaient à Papoué.

En descendant à son hôtel, le comte de la Roncière exprimait

CHRONIQUE LOCALE

Archives PF-Messenger-14/11/1868

de l'épave, parce que Gonville fut pris à son retour par les Anglais, sur les côtes de la Normandie; mais d'une révélation plus certaine, de son procès-verbal du voyage, dressé en 1593; il résulte que la terre bordée par Gonville était, suivant toute vraisemblance, le littoral platôt que Madagascar ou quelque île australe. Un voyage tardif, en pays nouveaux, n'en avait pas moins été accompli par les Français, toutefois sans établissement durable qui le rendit plus fructueux que celui de Cousin. L'expérience nautique y avait gagné, non la commerce ni la colonisation. Comme témoignage vivant de son voyage, Gonville avait ramené le jeune fils d'un roi sauvage. Ne pouvant lui servir de père, il le ramène chez son père, le loyal marie le maria à sa propre fille, et lui donna son nom et sa fortune. Dans la postérité issue de ce mariage, on compte l'abbé Binet-Paillier de Gonville, qui revendique, dans un mémoire publié en 1639, l'honneur de sa double origine.

L'histoire retourne de Gonville nous fut sans doute étranger à un siècle, voyage maritime exécuté vers 1596 par un autre marin de Houllière, appelé Jean Denis. Servi par un pilote dont le nom a été conservé, *L'Amiral de Basse* (ou *Cousin*), il franchit l'Océan Atlantique, se dirigeant vers Terre-Neuve; il avança jusqu'aux bords de Saint-Laurent, dont il traça une carte partielle, pensant même qu'il devait guider plus tard les explorateurs du Beau.

Deux ans se sont écoulés que le capitaine Thomas Aubert, de Dieppe, partait de cette ville sur le navire la *Peuse*, armé par Jean Arago, le père de celui qui devait jeter tant d'éclat sur son nom. Il se dirigea vers Terre-Neuve, compta avec lui quelques groupes de colons normands, et renvoya le Saint-Laurent jusqu'à 80 lieues.

L'été était donné en Normandie. Dix ans après, en 1518, on peut-être quelques années plus tard, une expédition pareille fut renouvelée par le baron de Launay (ou Lévy) et de Saint-Jus, vicomte du Guent, porté vers les grandes entreprises de navigation et de colonisation par l'esprit de son pays et de son temps. Bien approvisionné de bestiaux, bien accompagné d'hommes, il fit voile vers les mêmes latitudes, et atteignit l'île de Sable, au voisinage du continent américain (Nouvelle-France), en fusant des pécheries bretonnes. Mais, privé par le brouillard et les fatigues du voyage des ressources nécessaires pour aller plus loin, il dut jeter sur cette terre aride les animaux qu'il avait destinés à l'agriculture. Abandonnés à la vie sauvage, ils se multiplièrent, et longtemps après devinrent une ressource précieuse pour d'autres Français qui une fortune de mer devant un jour couler à sa poursuite, et séjourner cinq ans au même lieu dans un déplorable abandon.

JULES DUCAL.

Directeur de l'Economiste Français.

(à continuer.)

M. R. Boustead, ébénier de l'expédition d'Allysine, a découvert, dans les forêts de l'Inde, un genre de palmier qui passe par son côté pittoresque toutes les aventures arrivées aux voyageurs en Afrique.

M. Boustead s'en alla au port, avec un rhinocéros pour pied, un domestique et un rhinocéros (le genre de volat de police dans l'Inde), à la recherche d'un lion. Le domestique, ne pouvant suivre son maître à cause des difficultés de la route, fut laissé en arrière.

Ne trouvant pas de lion, M. Boustead se décida, suivi de shoho et d'arabou, à chasser l'éléphant. Après d'interminables pures pour se frayer un chemin, M. Boustead se trouva tout à coup en présence de cinq éléphants, dont d'un avec de grandes défenses, l'un en avait de moyenne grandeur, et les deux autres n'en avaient pas du tout.

M. Boustead avança vers le plus gros jusqu'à une distance de dix mètres. Quand l'éléphant l'aperçut il le chargea au galop; mais il recula aussitôt au bout d'un instant, et l'éléphant mort à l'éléphant; le plus gros, reçut deux balles dans une épaule, et une troisième, une belle coupure, brisa la jambe de l'animal et le tua.

Comme le shoho et le domestique, tous de porc, se livrèrent à une danse défilante autour des deux éléphants morts, un troisième éléphant survint; c'était un vieux mâle, qui gloussait comme un cheval de course, furieux et grognant d'une façon terrible.

En le voyant arriver, le shoho se prit à fuir en criant: *Abiet, abiet, incendie!*, et qui voulait dire: *Mauve, mauve, incendie!* Le shoho se sauva du côté de M. Boustead, et l'éléphant qui le shoho en venant droit sur M. Boustead qui lui envoya, avec une carabine rayée de réserve, une balle qui lui fractura un peu le crâne;

puis, à une distance de cinq mètres, un second coup blessa si bien cet animal, qu'il vint tomber à deux pas seulement de l'endroit où le chasseur s'était embusqué, et roula dans un affreux perpécie, entraînant avec lui de gros arbres que le poids de son corps brisait comme des roseaux.

Cet exploit n'était pas plus tôt accompli qu'un quatrième éléphant entra en scène, soufflant et rugissant à faire frémir. Il fut reçu par l'intermédiaire chasseur à vingt-cinq pas, avec une balle dans la tête, mais on ne put tirer. Une autre balle le frappa plus bas et l'arrêta dans sa course; l'animal n'était que blessé. Le shoho et le domestique, pâles, épuisés, s'étaient levés. M. Boustead, resté seul, cria à ses porteurs, réfugiés sur des rochers, de lui jeter une carabine chargée.

« Je ne voyais pas ma carabine, raconte M. Boustead; je l'attrapai en l'air comme elle m'arrivait, et je frappai l'éléphant, à l'épaule, d'une balle n° 12, qui parvint à un peu de mouvement. Il recula, mais ne vint à l'endroit où j'étais caché, mais se tint à l'écart; il se vit donc forcé de reculer. Dans sa rage, il brailla avec une violence extrême tout ce qui se trouvait devant lui, en faisant un bruit épouvantable. Il est rare de voir un animal déployer tant de force. « De grands arbres étaient brisés en mille morceaux autour de lui. Tous ces vains efforts pour venir à nous irritaient sa rage et augmentaient ses violences. Il avait presque réussi à pénétrer jusqu'à l'endroit où je me trouvais, quand je lui envoyai ma dernière balle. Il chancela, s'efforçant à arrêter sur ses jarrets et roula en avant en jetant un terrible gémissement. Je puis vous assurer que je fus content de le voir à terre et de le voir être débarrassé. Le cinquième éléphant évita la mort par la fuite. »

— Lorsque la voie ferrée qui relie New York à San Francisco sera ouverte à la circulation, les amateurs pourront se donner le plaisir d'un voyage autour du monde accompli en deux mois et demi, comme il suit: d'un port d'Europe à New York, 40 jours; de New York à San Francisco, 7 jours; de San Francisco à Hong-Kong, en Chine, 30 jours; de Hong-Kong à Suva, environ 32 jours; de Suva au port de départ, 6 jours.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du samedi 6 au jeudi 12 novembre 1868 inclus.

10 novembre. Corvette à vapeur anglaise *Scout*, de 20 canons, commandée par M. A. P. Price, capitaine de frégate, ven. de Honolulu en 25 jours.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

4 novembre. Trois-mâts français *Coy du village*, de 339 ton., cap. Granger, ven. de Nouméa en 25 jours.

5 novembre. Goé. du Protet. *Morret*, de 28 ton., pal. Falcourt, ven. des côtes de l'Inde en 2 jours.

10 novembre. Goé. du Protet. *Morret*, de 14 ton., pal. Faur, ven. d'Alger en 2 jours.

10 novembre. Goé. du Protet. *Morret*, de 14 ton., pal. Faur, ven. d'Alger en 2 jours.

COÛTE-LAUX SORTIS.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

10 novembre. Côte local *Nax*, de 51 ton., pal. Logean, all. à Moorea.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY

(Limited)

LIVERPOOL AND LONDON

Capital: ONE MILLION POUND sterling

Risks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, Victoria (V. L.), Valparaiso, Sydney, Haifa, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or in cash at Papeete, by 9-11/20/18/18

C. WILKINS, Agent.

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEURES

DU MESSAGER DE PAPIER, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 4 heures de soir. Prix 5 cent.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Par an 18 fr. 00. Par 6 mois 10 fr. 00. Par 3 mois 5 fr. 00.

Prix des annonces: Par ligne de 10 lettres, 10 fr. 00. Par ligne de 20 lettres, 15 fr. 00. Par ligne de 30 lettres, 20 fr. 00.

(Les annonces d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau de la poste, ainsi que les divers travaux d'imprimerie à exécuter pour le compte des particuliers.)

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉAN. Prix, le numéro 1 fr. 00.

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

En vente au bureau de la Poste: Nouvelle édition.

RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS SUR LES COTES, LES VENTS, LES COURANTS, etc.,

AUX ILES DE LA SOCIÉTÉ. Prix 4 francs.

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Paquebots-Poste Français.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

Messagerie de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall

AVEC ESSEYEN À PORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE) ET À SAINT-MARTHE (ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE).

Correspondances à l'Estimote de Panama-avec les Paquebots des compagnies desservant l'Amérique Centrale et le Pacifique.

Départs de SAINT-NAZAIRE le 8 de chaque mois.

Et d'ASPINWALL le 8.

Billets de passage et Connaissances directs de Saint-Nazaire à San Francisco, et réciproquement.

Prix du passage

De San Francisco à Saint-Nazaire avec ou sans le transit de l'Estimote de Panama.

Première cabine, chambres extérieures 317 50

Premières cabines, chambres intérieures 320 00

Secondes 283 75

Troisièmes 174 37

Définition de 25 pour 100 sur les billets d'aller et de retour bons pour une année.

S'adresser à San Francisco:

A M. ELDREDGE, Agent de la Pacific Mail S. S. Co., pour délivrance des billets et connaissements;

A M. ABEL GUY, correspondant de la Compagnie Générale Transatlantique, pour renseignements et informations.